

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2024

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Etaient présents : Madame Laurence SZYSZKA, Jocelyne PERIATAMBY, Claudine VROLYK, Monsieur Patrice DUPONT, Frédéric DEFFAUX, Aurélien NEVEUX.

Etaient absents : Monsieur Frédéric MAHIEUX, Monsieur Sylvain BLANGY, Madame Audrey AUBE, Madame Françoise CORDIER,

Le Président constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débuter.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Madame Laurence SZYSZKA

La lecture du précédent procès-verbal n'appelle aucune remarque.

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération : Validation du Compte-Administratif et du Compte de Gestion

Le Conseil municipal après avoir exprimé article par article adopte le compte administratif 2023 qui est en concordance avec le compte de gestion présenté par Monsieur Patrice DUPONT, adjoint au Maire et doyen d'âge, approuve le compte de gestion 2023 dressé par Madame Annie LIEURE, Inspecteur divisionnaire de Saint-Just en Chaussée qui s'établi *comme suit* :

❖ Fonctionnement :	<i>Dépense ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<u>Résultats reportés :</u>		268 955.34 €
<u>Opérations de l'exercice :</u>	352 599.06 €	399 874.63 €
<u>Totaux</u>	352 599.06 €	668 829.97 €
<u>Résultat de clôture :</u>		316 230.97 €
❖ Investissement :	<i>Dépense ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<u>Résultats reportés :</u>	85 879.36 €	
<u>Opérations de l'exercice :</u>	62 203.66 €	147 637.45 €
<u>Totaux :</u>	148 083.02 €	145 637.45 €
<u>Résultat de clôture :</u>	2 445.57 €	
❖ Ensemble :	<i>Dépense ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<u>Résultats reportés :</u>	85 879.36 €	268 955.37 €
<u>Opérations de l'exercice :</u>	414 802.72 €	545 512.08 €
<u>Totaux :</u>	500 682.08 €	814 467.42 €
<u>Résultat de clôture :</u>		313 785.34 €

- ❖ Besoin de financement : 2 445.57 €
- ❖ Besoin total de financement : 2 445.57€

L'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **2 445.57 €** au compte 1068 Investissement.

L'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **313 785.34 € au** compte 002 Excédent de fonctionnement.

-DECIDE à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Compte rendu des commissions et syndicats :

3 – Point Divers :

- **Evènements** : *Le samedi 30 mars à 14h aura lieu la traditionnelle chasse aux œufs mise en place par la commission des fêtes, les flyers ont été distribuer afin d'informer les administrés de l'organisation de cette manifestation.*
- **Projet 2024 / 2025** : *Travaux d'étude pour mettre en place des toilettes à l'intérieur de l'école, faire une cuisine, faire un local pour les produits d'entretien avec des portes coupe-feux pour la sécurité et le bien-être des enfants accueillie.*
- **Terrain de la chapelle** : *Le terrain de la chapelle fût complètement détérioré par des moto cross ainsi que des Quad.*
- **Conseil d'Ecole** : *Il a été évoqué lors du Conseil de l'école de Saint-Rémy en l'Eau, qu'en cas d'intrusion ou de confinement il n'y avait pas de toilette*

8 - QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 06